



**MINISTRE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE**



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

ITIE-GUINEE



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
Site Web : www.itie-guinee.org

BULLETIN N° 009

BULLETIN ITIE INFO

Bulletin bimestriel d'information sur l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives ITIE en Guinée

Tél :628 59 30 62 /621 77 51 04

Siège : Secrétariat Exécutif de l'ITIE sis au 6e étage de l'immeuble abritant les Ministères du commerce et de l'Élevage, Immeuble Santulo Commune de Kaloum Conakry

Directeur de Publication

Mr Bachir CAMARA

Rédacteur en chef

Mr Mamadou DIABY

Rédacteur

Mr Abdoulaye SOUMAH

Montage

Mr BANGOURA Ibrahima

Sommaire

1. 1. L'ITIE-GUINEE ADOPTE SON PLAN D'ACTION DE L'ANNEE 2023 pages 2 et 3
2. LA GUINEE SUR LE CHEMIN DE LA TRANSFORMATION DE LA BAUXITE EN ALUMINE Page 4
3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE Pages 4 et 5
4. LE MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE MEUBLE SES SERVICES DE L'INTERIEUR DU PAYS Pages 5 et 6
5. L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ENGAGE UNE SYNERGIE D'ACTION AVEC L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES Page 6
6. L'ELABORATION DU RAPPORT ITIE-GUINEE 2021 EST LANCEE Page 6

Extractive Industries Transparency Initiative

03 Juillet

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'ITIE-Guinée publie désormais à chaque deux mois un Bulletin. Ce bulletin est le neuvième à être publié

1. L'ITIE -GUINEE ADOPTE SON PLAN D'ACTION DE L'ANNEE 2023

Le 09 février 2023, le Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a tenu sa première réunion de l'année 2023. Cette réunion présidée par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie, Monsieur Bachir CAMARA avait pour Ordre du jour :

1. Adoption du Procès – verbal de la réunion du Comité de pilotage du 29 décembre 2022 ;
2. Présentation et adoption du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2023 ;
3. Divers

Le sujet principal de cette réunion était l'adoption du PTBA 2023

Les participants au nombre de 46 étaient composés des trois parties prenantes de l'ITIE c'est-à-dire les Représentants du Gouvernement, ceux des sociétés minières et de la société civile. Après avoir suivi la présentation qui a été faite par le Responsable de la comptabilité et des finances, les participants ont fait des commentaires et des observations sur le document présenté, et le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée en a tenu compte. Il faut noter que la veille, la commission Audit et statistiques avait déjà examiné ce document qui a été affiné pour une première fois.

Après les débats, les membres du comité, ont adopté le plan d'Action sous réserve des commentaires et/ou observations dudit Comité.

Ce PTBA avait été transmis auparavant au Secrétariat International de l'ITIE pour observations. Ces observations sont parvenues à l'ITIE-GUINEE le 06 février 2023 avec les félicitations de l'Equipe francophone du Secrétariat International de l'ITIE pour la qualité du travail accompli.

Le 15 mars 2023, le Conseil de Supervision de l'ITIE-Guinée s'est tenu à la primature sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, du Directeur de cabinet du Premier Ministre, des Secréaires Généraux des Départements des Mines et du Budget, du Président de la Chambre des Mines

et du Représentant de la Coordination Nationale des Organisations de la Société Civile en Guinée.

Après présentation et débats, ce Plan de Travail et Budget Annuel 2023, a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de supervision.

Le montant de ce budget annuel se chiffre à **Sept Milliards Quatorze Millions Soixante-treize Mille Deux Cent Vingt GNF (7 014 073 220)** soit l'équivalent de: **821 500 USD**.



Une vue de la salle de réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-GUINEE

2. LA GUINEE SUR LE CHEMIN DE LA TRANSFORMATION DE LA BAUXITE EN ALUMINE

Au cours de la rencontre du 08 avril 2023 le Président de la Transition, Chef de l'Etat avait demandé aux acteurs miniers opérant dans la bauxite d'orienter leurs opérations vers la transformation de la bauxite en alumine; cela pour une question non seulement de Valeur ajoutée, mais aussi pour une accession à la technologie de cette transformation et plus d'emploi pour les jeunes guinéens dont bon nombre est sur le marché de l'emploi.

Cette décision a été réitérée lors du dernier Conseil des Ministres le Jeudi 15 mars 2023.

Le Ministre en charge des Mines et de la Géologie a été instruit de se mettre en rapport avec les sociétés concernées pour le chronogramme à adopter.

Il faut noter déjà l'existence de certaines entreprises dont l'objectif est cette transformation sur place de la bauxite. On peut citer GAC, COBAD, BAM etc.

Ces compagnies approvisionnent en bauxite les usines du monde entier.

Malheureusement, les revenus tirés des ventes de ces bauxites sont encore en deçà de nos espoirs. La transformation sur place d'une partie de cette bauxite s'avère nécessaire.

3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Guinée a ratifié la convention des Nations Unies sur le Changement Climatique en 2015. Le 15 février 2023, une énième réunion organisée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, s'est tenue dans la salle de Conférence de la Direction Nationale de la Météorologie.

Au cours de cette réunion, il été question de la Contribution Nationale Déterminée (CND) et de tous les engagements pris par le pays pour une réduction de la température de moins de 2°C à l'horizon 2025 – 2030.

Différents scénarii ont été présentés dans le cadre de l'adaptation ou l'atténuation des changements climatiques. Ces scénarii, dans une perspective de basse température, de moyenne et de plus haute température avec des actions conséquentes.

Trois scénarii ont été utilisés qui vont de la basse température aux plus hautes ;

RCP 2.6 : 0,5 à 2°C

RCP 4.5 : pouvant aller jusqu'à 5°C

RCP 8.5 : pouvant aller jusqu'à 8°C

Pour la méthodologie utilisée, ce fut une analyse des tendances pour voir la situation découlant de chacun des cas. C'est de cette analyse que les mises à jour des projections climatiques ont été élaborées sous les trois RCP (Palier de Réchauffement Climatique) avec les scénarii les plus pessimistes.

Les périodes considérées sont 2021 à 2050, 2041 à 2070 puis 2071 à 2100.

A ce titre, tous les secteurs d'activités, les plus enclins à la pollution (Mines, Agriculture, Énergie, Transport etc.) ont été tenus d'accomplir toutes les actions relevant de leurs domaines respectifs pour une adaptation assurée au changement climatique.

4. LE MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE MEUBLE SES SERVICES DE L'INTERIEUR DU PAYS

Dans un Décret lu à la télévision nationale, Décret N°0068 PRG/SGG du 02 mars 2023 portant nomination partielle des Inspecteurs et Directeurs préfectoraux des mines, les services préfectoraux et régionaux qui constituent la représentation du Département des Mines à l'intérieur du pays, ont été pourvus en personnel.

L'avantage pour l'ITIE dans ces nominations est la communication régulière des informations courantes sur le secteur minier, vu de l'intérieur du pays; notamment les informations contextuelles locales et financières pouvant servir à la rédaction des Rapports ITIE.

Cette liste de cadres du secteur, sera bientôt disponible sur le site web de l'ITIE-Guinée: www.itie-guinee.org.

5. L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ENGAGE UNE SYNERGIE D'ACTION AVEC L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Dans la journée du 17 Février 2023, une séance de travail a réuni l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée.

Cette séance de travail qui s'était tenue dans les locaux de l'Agence avait pour but la prise de contact entre les deux services et l'examen des actions à entreprendre pour une synergie d'action entre ces deux entités qui luttent pour une meilleure gouvernance des ressources minières du pays.

A cette séance de travail étaient présents du côté de l'ITIE : le Secrétaire Exécutif et le Responsable de la Communication et du côté de l'ANLC toute son équipe.

Le 1er mars 2023 une deuxième séance a eu lieu cette fois ci au bureau de l'ITIE-Guinée. Le Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption était accompagné de son adjoint, d'un de ses chefs de division et du chargé des Analyses et des relations extérieures. Les échanges se sont effectués autour des principales activités incombant à chaque entité, les résultats acquis sur le plan des réformes et sur le plan financier et les actions futures à entreprendre.

En conséquence, le Secrétaire Exécutif de l'Agence a fait remarquer que les objectifs ou attributions des deux structures se complètent. C'est à ce titre que des missions conjointes sont prévues dans le cadre des activités d'intérêt commun.

Enfin, le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée a bénéficié à cette occasion d'un lot de copies de la Loi Anti- Corruption en vue d'une large diffusion au cours des missions de dissémination des Rapports ITIE-GUINEE.

6. L'ELABORATION DU RAPPORT ITIE 2022 EST LANCEE

Après la publication de la Sollicitation de Manifestation d'intérêt dont la date du 13 mars 2023 était fixée comme délai pour le dépôt des manifestations d'intérêt en vue de l'élaboration des Rapports ITIE 2022, 2023 et 2024, la commission d'ouverture des manifestations d'intérêt s'est réunie le 27 mars 2023 dans les locaux du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et l'Environnement (P.G.R.N.M.E.).

Après une heure et demi de travaux, le Président de séance a ordonné l'examen des manifestations d'intérêt afin d'établir une liste restreinte de cabinets devant fournir les offres technique et financière.

La publication cette année (2023) du Rapport de l'exercice 2022 qui sera élaboré par l'adjudicataire du marché, rapprocherait ainsi les dates de publications des exercices ITIE pour une utilisation optimale des revenus miniers du pays.

L'ITIE est une norme mondiale qui considère que les ressources naturelles appartiennent aux citoyens des pays qui en sont pourvus.

L'ITIE cherche à promouvoir une bonne compréhension de la gestion des ressources naturelles, à renforcer la gouvernance publique et des entreprises et à fournir des données permettant d'améliorer la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.